

M. Guillaume Fillion  
Conseiller politique  
Aile parlementaire du Parti Québécois

**Objet : Document *Synthèse des études d'impacts et analyse critique***

---

Monsieur Fillion,

D'abord, nous désirons vous remercier de l'attention que vous portez au rôle de l'Ordre en matière de pratique professionnelle de la foresterie au Québec. Nous avons pris connaissance du document *Synthèse des études d'impacts et analyse critique*, concernant le projet de loi 57 sur l'aménagement durable du territoire forestier, publié par le MRNF la semaine dernière et rendu public sur son site Internet. Vous comprendrez que la courte période de temps qui nous est offerte pour réagir sur le document ne nous a pas permis d'aller en profondeur dans notre analyse. Pour cette raison, nos commentaires se limiteront à une appréciation générale du document de synthèse des études d'impacts.

D'entrée de jeu, tel que mentionné dans notre mémoire sur le projet de loi 57 et en Commission parlementaire, l'Ordre souscrit aux objectifs qui sous-tendent la réforme proposée. De façon générale, ils semblent conformes aux principes de protection et de mise en valeur du patrimoine forestier, de la gestion et de l'aménagement durable des forêts québécoises. Ils répondent à plusieurs préoccupations de l'Ordre déjà exprimées pour l'amélioration du régime forestier.

Or, l'Ordre prend acte que les études menées au cours des derniers mois et analysées dans le document *Synthèse des études d'impacts et analyse critique* tendent à démontrer que le régime forestier proposé par le projet de loi 57 « sera à coût nul par rapport au régime actuel », pour l'ensemble des processus allant de la planification forestière à la mise en marché des bois. Or, à la lecture du document, l'Ordre n'a aucune raison de croire que cette analyse est biaisée ou fautive. Nous constatons que les ingénieurs forestiers qui en sont les signataires semblent avoir réalisé leur mandat avec rigueur et professionnalisme.

Nous désirons toutefois attirer votre attention sur le fait que (et les signataires du document le soulignent à maintes reprises) le résultat de l'analyse est basé sur une obligation d'efficacité du nouveau système et des acteurs en place. À cet effet, l'Ordre désire vous rappeler certaines de ses recommandations, inscrites dans son mémoire sur le projet de loi 57.

- Pour l'Ordre, il apparaît incontournable de simplifier l'application du régime forestier pour mieux l'adapter aux réalités régionales et aux conditions du terrain pour optimiser les modalités de gestion et les coûts afférents, notamment en matière d'effort au niveau des suivis et des contrôles.
- Le virage proposé par le projet de loi, vers les instances régionales est, de l'avis de l'Ordre, très positif. Ce changement, s'il est supporté adéquatement, permettra à la foresterie québécoise de s'adapter davantage aux réalités régionales et il favorisera un meilleur contrôle sur les ressources pour les communautés locales. L'Ordre est d'avis qu'il est très important de bien baliser le fonctionnement des instances régionales afin que les structures et mécanismes de gestion mis en place soient légers, efficaces et efficaces.
- Considérant les nouvelles responsabilités dévolues aux directions générales du MRNF, l'Ordre est d'avis que le Ministère devra augmenter sa présence en région, afin de tenir compte des particularités inhérentes à chaque territoire et d'assurer une rétroaction efficace entre la planification, l'aménagement, la gestion et le suivi. Le chemin de la régionalisation devra nécessairement s'accompagner d'une affectation adéquate de ressources, tant humaines que financières, dans les régions, afin d'en assurer la réalisation avec succès.
- Les processus de gestion proposés laissent une grande place aux intervenants régionaux (tables GIRT) afin d'établir les objectifs et les priorités en matière d'aménagement forestier, en conservant toutefois un pouvoir décisionnel aux instances gouvernementales. L'Ordre salue cette approche qui, dans les faits, obligera les directions régionales du MRNF à tenir étroitement compte des consensus établis dans chaque région.
- L'Ordre tient à insister sur l'importance que revêt la prise en compte de l'efficacité des ressources humaines et financières dans la mise en œuvre de ce virage historique. L'Ordre prend acte de la volonté du Ministère de ne pas alourdir les structures actuelles mais, au contraire, de maximiser l'efficacité et de créer une synergie propice au développement optimal et durable des ressources forestières.
- L'Ordre est aussi d'avis que l'efficacité des ressources humaines et financières sera au cœur de la réussite d'un tel changement. Avec ce nouvel équilibre des responsabilités transférées aux régions, tous les maillons de la chaîne devront démontrer leur grande efficacité puisque toute faiblesse se traduira notamment dans les coûts de la fibre. À cet égard, les efforts consentis par les bénéficiaires

et les organismes, impliqués actuellement dans l'aménagement et la sylviculture, pour contrôler leurs coûts, illustrent bien les défis qu'aura à relever la nouvelle filière régionale.

Enfin, l'Ordre souligne l'urgence de mettre en place, dès maintenant, les structures nécessaires et les outils déjà disponibles pour être en mesure d'atteindre l'objectif de 2013. L'Ordre est également préoccupé par la capacité du MRNF, dans un contexte où les modalités d'implantation n'ont pas encore été annoncées, d'absorber l'ensemble des nouvelles responsabilités qui seraient dévolues à court terme (d'ici 2013) aux Directions générales régionales. La barre est haute et le Ministre doit s'assurer que les ressources humaines et financières permettent à ses représentants de réussir le défi qui leur est lancé.

Nous espérons que ces quelques commentaires seront utiles à la consultation et nous souhaitons aussi qu'ils contribueront à une réelle modernisation de la gestion forestière dans un contexte où tout le milieu forestier doit se mobiliser pour relever l'immense défi de transformer en opportunité la période difficile que le milieu traverse.

Veillez accepter, Monsieur Fillion, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Villeneuve". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Denis Villeneuve, ing.f.